Août 2012

FSGT

Reconnaissance des animateurs
-Note d'information-

Livret de l'animateur :
« Identifier son expérience, la porter à la connaissance de tous »

« ***Livret de l'animateur, diplôme omnisports*** » constituent les outils que s'est construit la FSGT pour reconnaître et qualifier l'expérience de ses animateurs.
Le livret de l'animateur a été mis en place au cours de la saison 1994/1995, il va bientôt fêter ses 20 ans.
L'assemblée générale de la FSGT de 2010 a fortement réaffirmé la place de la formation sur le tas, comme principe fondamental de l'animation.
En 20 ans, le système des qualifications dans la société et dans la FSGT a fortement évolué :

- La mise en place du Brevet Fédéral commun à l'ensemble des activités (en voie de généralisation) vient apporter de la ***cohérence*** dans les qualifications qui existaient dans chacune des disciplines de la fédération
- Le développement des qualifications externes : BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions de l'animateur), CQP ALS (Certificat de qualification professionnel, animateur de loisir sportif) donnent de la visibilité au système qualifiant de la fédération.

« ***Visibilité*** » et « ***cohérence*** » de la politique de formation et de qualification de la FSGT sont les maîtres mots des dernières assemblées générales.

La communication sur l'ensemble des dispositifs a montré des signes de faiblesses ces dernières années.
Pour le dispositif de reconnaissance des animateurs, la perception du sens profond du dispositif s'est perdu avec les années laissant la place aux difficultés de « procédures » .

Cette note d'information fait le point sur l'ensemble du dispositif, son actualité, les adaptations validées en fin de saison

Édité par le Domaine formation
14 / 16 rue Scandicci -93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 / Fax 01 49 42 23 60

Question de sens…

Le projet de reconnaissance «livret de l'animateur - diplôme omnisport» a pour fonction d'identifier l'expérience d'animation. Cet outil délivré à l'issue d'une saison reconnaît l'engagement dans l'animation de la vie associative de son titulaire, animation sportive, animation du club, d'initiatives…

- Pour être reconnu, être en activité depuis une saison.
- Pas de préalable de diplôme ou de stage
- Le livret doit être validé par le président de son club, puis par son comité départemental.

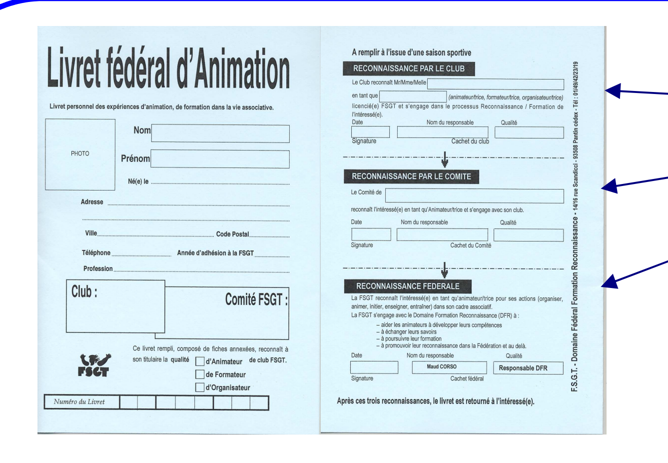
Le livret de l'animation dans son contenu va subir un léger toilettage et se transformer en « livret fédéral de reconnaissance de l'animateur dans la vie associative » sa forme restera identique, avant un passage à une version informatisée en ligne.

En annexe

- Mode d'emploi du livret
- Modalités pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du livret

Le livret - mode d'emploi -





Livret fédéral d'Animation

Livret personnel des expériences d'animation, de formation dans la vie associative.

PHOTO

Nom

Prénom

Né(e) le

Adresse

Ville Code Postal

Téléphone Année d'adhésion à la FSGT

Profession

Club : Comité FSGT :

Ce livret rempli, composé de fiches annexes, reconnaît à son titulaire la qualité
- d'Animateur de club FSGT.
- de Formateur
- d'Organisateur

Numéro du Livret

A remplir à l'issue d'une saison sportive

RECONNAISSANCE PAR LE CLUB

Le Club reconnaît Mr/Mme/Melle

en tant que (animateur/trice, formateur/trice, organisateur/trice) licencié(e) FSGT et s'engage dans le processus Reconnaissance / Formation de l'intéressé(e).

Date | Nom du responsable | Qualité

Signature | Cachet du club

RECONNAISSANCE PAR LE COMITE

Le Comité de

reconnaît l'intéressé(e) en tant qu'Animateur/trice et s'engage avec son club.

Date | Nom du responsable | Qualité

Signature | Cachet du Comité

RECONNAISSANCE FEDERALE

La FSGT reconnaît l'intéressé(e) en tant qu'animateur/trice pour ses actions (organiser, animer, initier, enseigner, entraîner) dans son cadre associatif.

La FSGT s'engage avec le Domaine Formation Reconnaissance (DFR) à :
- aider les animateurs à développer leurs compétences
- à échanger leurs savoirs
- à poursuivre leur formation
- à promouvoir leur reconnaissance dans la Fédération et au delà.

Date | Nom du responsable: Maud CORSO | Qualité: Responsable DFR

Signature | Cachet fédéral

Après ces trois reconnaissances, le livret est retourné à l'intéressé(e).

F.S.G.T. - Domaine Fédéral Formation Reconnaissance - 14/16 rue Scandicci - 93508 Pantin cédex - Tél : 01/49/42/23/19

Le livret fédéral doit être rempli par l'animateur.
Il doit être validé :

- au verso par le président du club (responsabilité juridique)
- puis envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSGT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et enregistrement. A l'issue de ce parcours le livret est retourné à son titulaire qui le conservera. Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges. Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches, il a pour but de connaître le parcours de

Fiche animateur

Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive.

Fiche formateur

Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas…)

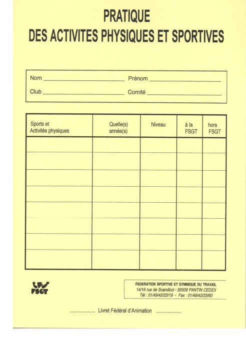
La validation de la fiche « animateur » permet d'obtenir la carte d'animateur fédéral :





Fiche organisateur

Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.



PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Nom | Prénom

Club | Comité

Sports et Activités physiques	Qualité(s) année(s)	Niveau	à la FSGT	hors FSGT

Livret Fédéral d'Animation

Fiche pratique des activités physiques et sportives

Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

Fiche formation FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSGT : stages, journée thématiques, formation sur le tas…

Fiche formation hors FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSGT (BAFA, BEATEP, AFPS…). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Le livret rempli, il doit être validé par le club puis retourné au comité départemental pour le faire valider qui le transmettra à la fédération.

Le livret - mesure d'accompagnement -



Depuis l'origine de la mise en place du projet de reconnaissance des animateurs, la FSGT a accompagné le dispositif de mesures d'accompagnement.
Ces mesures sont de deux ordres:

- Un abonnement gratuit pour 5 numéros à la revue fédérale Sport et plein air pour tout livret validé
- Des mesures d'aides financières pour la participation à des stages fédéraux

Mesures d'accompagnement Dispositions 2012

Pour la validation de tout nouveau livret (au bout d'un an d'activité)

- Organisateur
- Formateur
- Animateur

→ Un abonnement gratuit pour 5 numéros à la revue fédérale Sport et plein air

Pour la validation de tout nouveau livret

- Animateur

→ **Une prise en charge de 50% des frais d'inscription (hébergements, repas, frais de formation - ne sont pas pris en compte les frais de déplacements) pour des stages de formation nationaux FSGT (à l'initiative d'une commission sportive fédérale ou d'un collectif fédéral d'activités), une fois par saison.**

La demande de prise en charge doit se faire en amont du stage auprès du domaine formation. Aucune demande ne sera prise en compte si l'animateur n'est pas titulaire du livret au préalable.

Des évolutions ont été validées au comité de coordination national de juin 2012:

- le montant de prise en charge **ne peut excédé 300€ par animateur, par an.**
- Un cycle de formation sur plusieurs week-end peut être pris en compte pour la prise des 50%. La commission ou le collectif fédéral d'activité doit en faire au préalable la demande au domaine formation.